

# PRÉSENTATION DE LA FORMATION



## ***MAITRESSE DE MAISON***

24/01/2024

# Programme détaillé

## ***Contexte de la formation***

**Le maître de maison** veille aux conditions d'accueil, d'hébergement et de vie quotidienne des usagers. Entre intendance et animation, il est responsable de l'état général des locaux et accompagne les personnes reçues dans le maintien de bonnes conditions de séjour. Il est en contact avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire et complète leurs informations par ses propres observations. Son attention aux éléments matériels, à l'ambiance et à l'environnement contribue à la qualité de la prise en charge individuelle et collective.

## ***Pré-requis et conditions d'admission***

L'accès à la formation n'exige aucun pré requis de qualification ni d'ancienneté. Les salariés exerçants ou étant amenés à exercer tout ou partie de l'activité dispensée par la formation MM sont particulièrement concernés par la formation pour faire valoir leurs acquis.

- ✓ Pour les personnes ayant suivi et validé la formation de surveillant de nuit qualifié qui souhaitent suivre celle de maître de maison.
- ✓ Pour les demandeurs d'emploi ou les salariés n'exerçant pas la fonction de maître de maison, il faut justifier d'une période de découverte de type évaluation en milieu de travail (une attestation et une évaluation de stage devra être fournie) ou disposer d'une expérience professionnelle de deux semaines minimum dans le secteur visé.

## ***Modalités d'accès***

La formation est accessible par les voies d'accès suivantes :

- ✓ Formation continue

## ***Objectifs de la formation***

- ✓ Développer sa capacité à se repérer dans sa pratique au sein du dispositif institutionnel et du projet d'établissement, clarifier ses missions, fonctions, responsabilités et limites ;
- ✓ Être en capacité d'assurer la sécurité des personnes et des biens selon les procédures propres à chaque établissement : repérer les situations d'urgence et pratiquer les premiers soins à assurer ;
- ✓ Participer au travail d'équipe dans le cadre des fonctions qui sont les siennes ;
- ✓ Connaître et respecter les règles d'hygiène, de confort et de sécurité dans la vie quotidienne, et dans la production alimentaire et culinaire.

## **Méthodes pédagogiques**

Au vu des objectifs, les méthodes de travail feront alterner :

- ✓ Des échanges en groupe ;
- ✓ Des exposés et des analyses ;
- ✓ Des études de textes ;
- ✓ Des exercices d'écriture et des productions d'écrits professionnels ;
- ✓ Des mises en situation : jeux de rôles ;
- ✓ Des apports théoriques et méthodologiques.

## **Une certification**

La formation est structurée en trois blocs de compétences :

- ✓ Bloc 1 : « Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable » (77h)
- ✓ Bloc 2 « Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante » (84h)
- ✓ Bloc 3 : « Participer à l'équipe pluri-Professionnelle » (49h)

A ces trois blocs faisant chacun l'objet d'une épreuve d'évaluation s'ajoute un Module d'accompagnement méthodologique dont la durée s'étend de 21 heures à 35 heures.

### **Épreuves**

Chaque bloc fait l'objet d'une épreuve orale particulière face à un jury composé d'un formateur et d'un professionnel ayant déjà validé la formation en son entier. A ces trois épreuves orales s'ajoutent pour le bloc 1 : PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1), EPI (Sécurité et prévention du risque incendie) et HACCP (*Hazard Analysis and Critical Control Point*).

L'IRTS CA valide, ou non, individuellement chacun des blocs au terme du parcours de formation. Sur cette base, c'est la CPNE-FP (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle) qui procède, ou non, à la certification de chacun des blocs et délivre le titre.

## **Une évaluation**

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS CA pour toute formation.

L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation.

L'évaluation de la formation se fera, par conséquent, à différents niveaux et selon diverses formes :

- ✓ Débriefing avec les apprenants au terme de chaque journée ;
- ✓ Réunion avec les promotions constituées ;
- ✓ Réajustement permanent ;
- ✓ Questionnaire de satisfaction ;
- ✓ Conseil de Perfectionnement ;
- ✓ Bilan final.

De plus, dans le cadre de la certification Qualiopi, l'IRTS CA s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation. Nos services ne cessent de s'interroger sur ses pratiques pour satisfaire au mieux les besoins des apprenants.

### ***Une organisation***

La formation s'étend sur 12 mois au maximum avec :

- ✓ 210 heures de formation et de 21 à 35 heures d'accompagnement (et évaluation);
- ✓ Stage de 210 heures de formation pratique pour les apprenants qui ne sont pas positionnés sur des fonctions maître de maison dans le cadre de leur activité professionnelle. Et pour les parcours partiels, 70 heures de stage pratique par bloc minimum. Ils devront être validés (attestation de fin de parcours)

### ***Une équipe pédagogique***

- ✓ Safia Camus : responsable de la formation.
- ✓ Marc Levivier : formateur.
- ✓ Cathy Ferger : assistante pédagogique.

### ***Identification de notre organisme de formation***

- Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne
- Directeur Général : M Stéphane FOURNAL
- Directrice de la pédagogie et des formations : Martine GILLES
- Date de création : 16/01/1991
- Nature juridique : Association de loi 1901
- Numéro de déclaration d'activité : 21.51.00.158.51
- Adresse : 8 Rue Joliot Curie – 51100 REIMS
- Tel : 03.26.06.82.52
- Contact : [cathy.ferger@irtsca.fr](mailto:cathy.ferger@irtsca.fr)
- Site internet : [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)